



2024 Délibération nu07/méro	2024/61	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Vote par procuration		07
Date convocation	10/04/2024	
Date de publication	26/04/2024	

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre  
et le seize avril,  
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents: MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Madeleine  
LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Elias  
TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Bernard BARRAU,  
Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Laurence  
CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie  
BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS.

Procurations: M. Ali BENARFA donne procuration à M. Denis TURREL,  
Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD,  
M. Pierre HELLÉ donne procuration à M. Jacques GAILLAGOT, M. Didier  
GENTY donne procuration à Mme Sophie RENARD, Mme Corinne MASSA  
donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, M. Cédric HAMMER  
donne procuration à M. Fabrice COT, M. Julien GLINKOWSKI donne  
procuration à M. Rémi RAMOND.

Absents excusés: MM. Ali BENARFA, Sandra DA SILVA, Pierre HELLÉ,  
Didier GENTY, Franck QUIN, Corinne MASSA, Corinne PONS, Cédric  
HAMMER, Julien GLINKOWSKI.

A été nommé secrétaire : M. Rémi RAMOND

### Objet : Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel municipal, explique qu'il  
y a lieu de recourir à un contrat PEC suite à la démission de l'agent  
titulaire de la convention.

Un nouveau contrat tripartite de 26 heures hebdomadaires sera établi et  
concerne un poste d'adjoint technique au service entretien bâtiments &  
selfs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le  
recours à ce contrat Parcours Emploi Compétences.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

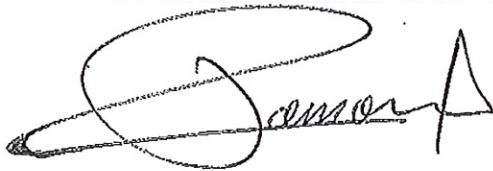
- o Approuve le recours à ce contrat Parcours Emploi Compétences.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance  
Rémi RAMOND

Le Maire,  
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.